

# DOSSIER DE DÉCLARATION SIMPLIFIÉ

établi au titre de l'article R. 214-32 du Code de l'Environnement pour des travaux pouvant être soumis à la loi sur l'eau (hors travaux d'entretien visés à l'article L. 215-14 du code de l'environnement réalisé par le propriétaire riverain)

*Le régime des eaux ne doit pas être modifié à l'issue des travaux.*

*Le curage se limite à la recherche d'un chenal préférentiel d'écoulement qui respecte les dimensions naturelles initiales du tronçon (pas de sur-creusement), les berges ne sont en aucun cas touchées.*

*Le choix du retrait d'un embâcle ou d'un atterrissement fait partie d'une gestion raisonnée car ils constituent des freins hydrauliques locaux formant des milieux privilégiés pour la faune aquatique.*

*La végétation doit être conservée tant que possible.*

*Seuls doivent être enlevés les arbres en mauvais état, trop inclinés ou morts qui peuvent tomber dans le cours d'eau, les branches des arbres en surplomb qui peuvent retenir les débris flottants.*

*Les débris et résidus de coupe doivent être placés à un endroit où ils ne peuvent pas être entraînés par le cours d'eau.*

*Les travaux ne doivent pas engendrer de modification significative de la composition granulométrique du lit mineur.*

Rubrique 3.1.1.0 <input type="checkbox"/>	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, consistant : <b>(2b) un obstacle à la continuité écologique entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation.</b>
Rubrique 3.1.2.0 <input type="checkbox"/>	Installations, ouvrages, travaux ou activités, conduisant à modifier le profil en long et en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3140, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : <b>(2) sur une longueur inférieure à 100 m.</b> Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à plein bords avant débordement
Rubrique 3.1.3.0 <input type="checkbox"/>	Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : <b>(2) supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m.</b>
Rubrique 3.1.4.0 <input type="checkbox"/>	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : <b>(2) sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m.</b>
Rubrique 3.1.5.0 <input type="checkbox"/>	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : <b>(2) destruction inférieure ou égale à 200 m<sup>2</sup></b>

**Ce dossier est à présenter en 3 exemplaires, plans compris**

***Le service police de l'eau a 15 jours à compter de la réception du dossier pour se prononcer sur sa complétude sur la forme et 2 mois pour se prononcer sur la recevabilité.***

***Si le dossier n'est pas complet sur la forme et/ou recevable sur le fond, une demande de complément sera adressée au pétitionnaire dans ces délais respectifs. L'administration pourra au besoin demander la production de pièces complémentaires.***

# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

## 1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom du <b>Pétitionnaire</b> :	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Représenté par : (qualité du signataire)	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Adresse :	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Téléphone :	<input style="width: 45%;" type="text"/>	Portable :	<input style="width: 45%;" type="text"/>
Mel :	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
N° SIRET :	<input style="width: 45%;" type="text"/>	Date de naissance :	<input style="width: 45%;" type="text"/>

## 2. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Intitulé	<input style="width: 85%;" type="text"/>			
Commune(s) de localisation :	<input style="width: 95%;" type="text"/>			
Lieu dit :	<input style="width: 95%;" type="text"/>			
<b>État parcellaire</b>				
Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Nom et prénom du propriétaire
<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>
<b>Si le pétitionnaire n'est pas propriétaire des parcelles concernées par le projet, joindre obligatoirement l'autorisation écrite du ou des propriétaires.</b>				

### **Pièces à joindre au dossier :**

- extrait de la carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup> sur laquelle sera indiqué l'emplacement des travaux ([www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr))
- plan de situation (feuille cadastrale) précisant la section et le numéro de la parcelle

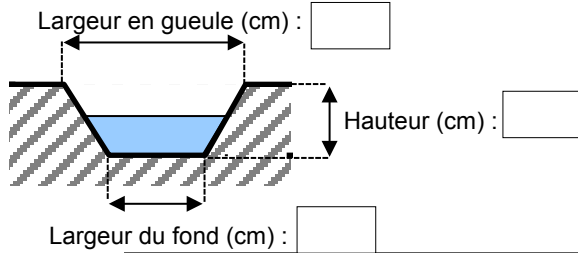
### 3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

#### 3.1. Nature des travaux :

x **MODIFICATION DU PROFIL EN LONG OU EN TRAVERS**

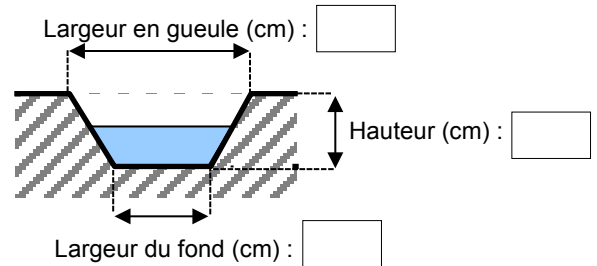
Descriptif du profil en travers avant travaux :

Longueur concernée :



Commentaires :

Descriptif du profil en travers après travaux :



Commentaires :

x **TRANCHÉE DANS LE LIT DU COURS D'EAU**

**Mise en place d'une canalisation**

- diamètre  cm
- largeur  cm
- longueur  cm
- profondeur de pose canalisation  cm

Commentaires :

x **RESTAURATION D'OUVRAGE DANS LE LIT MINEUR**

**Lieu d'implantation**

**Intervention dans le lit mineur\***

- entretien et rénovation d'ouvrage d'art
- emploi de ciment
- coffrage

**Résidus de creusement des joints**

**Autres (à préciser)**

Commentaires :

*\* le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.*

*Les installations et ouvrages ne doivent pas faire obstacle à l'écoulement des crues.*

x **COUVERTURE DE COURS D'EAU**

**Busage**

- longueur  cm
- diamètre  cm
- type d'ouvrage :
  - buses rondes
  - dallots carrés

**Pont**

- longueur  cm
- hauteur  cm

**Autres (à préciser)**

Commentaires :

*Le positionnement longitudinal de l'ouvrage (pente et calage du coursier) est adapté de façon à garantir une continuité écologique et un lit d'étiage avec une lame d'eau suffisante.*

*L'installation ne doit pas créer de perturbations significatives de l'écoulement des eaux à l'aval ni accroître les risques de débordement.*

### 3.2. Modalités des travaux

Période envisagée pour les travaux :

Durée des travaux :

À noter : Les travaux réalisés dans un cours d'eau de première catégorie sont interdits du 1er novembre au 31 mars

Nom et coordonnées de la personne responsable de la surveillance des travaux :

Tél. portable :

Décrire les types de matériaux employés, les équipements et la machinerie qui seront utilisés. Présenter et décrire les différentes étapes de réalisation.

**Préconisations à respecter dans la mise en œuvre du chantier :**

- L'installation du chantier est effectuée à l'écart des cours d'eau.
- Aucun rejet polluant (hydrocarbure, peinture, ciment, béton,,,) n'est effectué vers le milieu naturel.
- Aucun rejet d'eaux brutes n'est effectué directement dans le cours d'eau.
- Les engins de chantier ne dépassent pas les strictes limites de l'emprise du projet indiqué préalablement au démarrage du chantier.

**CHANTIER EN EAU :**

- Engin travaillant depuis les berges
- Engin dans le lit du cours d'eau
- Traversée d'engins dans le cours d'eau
- Autres (à préciser)

**CHANTIER HORS D'EAU :**

- Par mise en place de batardeaux
- Par pompage
- Par demi-radier
- Autres (à préciser)

### 3.3. Justification des travaux :

Indiquer les raisons écologiques, techniques et économiques justifiant la mise en œuvre des travaux et les enjeux qui s'y rapportent (désordres apparents du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau) :

**Pièces à joindre au dossier :**

- coupe ou schéma des travaux précisant leur importance, définissant les zones d'interventions et explicitant le type et les caractéristiques des travaux
- dans le cas de la pose d'une buse, calcul de son dimensionnement (en tenant compte de l'enfoncement de 30 cm)

## 4. INCIDENCE DU PROJET SUR LE MILIEU

### 4.1. Milieu concerné par les travaux

un cours d'eau

- Nom
- Masse d'eau :  
 Nom   
 Code
- largeur du lit mineur  m
- hauteur des berges  m
- longueur du cours d'eau  m
- assèchement périodique du tronçon
- nature des berges :  
 enherbées  
 arbustives  
 nues  
 artificielles
- nature du substrat :  
 roches  
 graviers  
 sables  
 vases
- végétation

une zone humide

une zone inondable

une zone de frayère au titre de l'article R432-1 du code de l'environnement

Liste 1 : parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères à Chabot, Lamproie de Planer, lamproie marine, saumon atlantique, truite fario ou vandoise.

Liste 2 poissons : parties de cours d'eau sur lesquels ont été observés la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de brochet ou de grande alose.

Liste 2 écrevisses : parties de cours d'eau sur lesquels la présence d'écrevisses à pieds a été observée.

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/frayeres-et-zones-de-croissance-ou-d-alimentation-a5477.html>

la catégorie piscicole suivante :

- 1<sup>ère</sup> catégorie (salmonidés)  
 2<sup>ème</sup> catégorie (cyprinidés)

un cours d'eau classé au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement

Liste 1 : parties de cours d'eau ou canaux sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Liste 2 : parties de cours d'eau ou canaux sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu ou équipé dans un délai de cinq ans pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

### 4.2. Enjeux environnementaux

*Indiquer si la zone des travaux est répertoriée dans un inventaire de zone sensible ou remarquable du point de vue environnemental*

Natura 2000

- Nom du site le plus proche
- Code du site le plus proche :
- Distance

ZNIEFF /ZICO

- ZNIEFF de type 1 :
- ZNIEFF de type 2 :

*Pour connaître les zonages existants, consulter la carte de votre commune sur geoportail*

- Contrat territorial :
- Contrat de rivière :
- DPF (domaine public fluvial) :
- Autres (à préciser) ::

### 4.3. Mesures correctives ou compensatoires

#### AVANT LES TRAVAUX

##### Mise en œuvre de dispositions visant à éviter la mortalité des poissons :

Pêche de sauvegarde

Autres (à préciser) :

*Consiste à récupérer les poissons piégés par la mise à sec de la portion de cours d'eau*

#### PENDANT LES TRAVAUX

##### Mise en œuvre de dispositions visant à éviter le départ des MES :

des matières en suspension :

filtres en granulats

filtres en bottes de paille

autres (à préciser) :

*Lors de la réalisation des travaux, il convient d'éviter tout départ intempestif de matériaux polluant dans le cours d'eau. Il convient également de limiter au maximum l'apport ou le départ de matières en suspension.*

*Tous les matériaux et débris doivent être évacués en fin de chantier*

des matières polluantes :

platelage

autres (à préciser) :

*Dans le cas de mise en œuvre de ciment et de fleur de ciment, toutes mesures sont prises pour éviter tout écoulement lors de la phase de travaux. Pour cela, une attention particulière est de rigueur lors du coulage du béton ainsi que lors des activités de nettoyage du matériel ayant servi à la fabrication du ciment.*

##### Maintien de la libre circulation des poissons :

Technique utilisée :

*En aucun cas, les eaux issues du lavage de ces matériels ne doivent retourner dans le cours d'eau*

#### APRÈS LES TRAVAUX

##### Mise en œuvre des mesures envisagées pour le réaménagement du site :

Stabilisation des berges

Revégatalisation des berges

Remise en état des fonds

Rétablissement de la libre circulation des poissons

Rétablissement de la diversité du cours d'eau :

Technique utilisée :

*Aucun obstacle ne doit subsister à l'issue des travaux qui puisse empêcher la libre circulation des espèces piscicoles (chute d'eau, seuil, lame béton, surface lisse...) et des sédiments*

*Mise en place de blocs épars, des épis, de sinuosité pour conserver des caches pour les poissons et des zones de remous*

##### Mise en application de l'arrêté de prescription générale du 28 novembre 2007 :

Création d'un lit d'étiage\*

Calage de la buse 30 cm en dessous du fond naturel du cours d'eau\*\*

Enlèvement / atténuation d'un seuil existant

Autres (à préciser) :

*\*: Chenal préférentiel permettant le maintien d'une lame d'eau en période de basses eaux*

*\*\* : pour favoriser la continuité écologique*

#### 4.4 Évaluation des incidences Natura 2000

Impact du projet sur le site Natura 2000 le plus proche :

Impact du projet s'il est dans un site Natura 2000 :

télécharger le formulaire simplifié :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/evaluation-des-incidences-au-titre-de-natura-2000-r981.html>

prendre contact avec l'animateur du site

#### 4.5 Compatibilité au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

##### SDAGE Loire Bretagne

##### À REMPLIR SI CONCERNÉ

- ne pas exhausser les lignes d'eau en crues
- maintenir la ligne d'eau à l'étiage
- maintenir le profil en long et en travers
- garder la libre circulation des poissons et le transport sédimentaire
- restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
- préserver et restaurer les zones humides

##### SDAGE Rhône-Méditerranée

##### À REMPLIR SI CONCERNÉ

- maintenir le profil en long et en travers
- garder la libre circulation des poissons et le transport sédimentaire
- restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
- préserver et restaurer les zones humides

### 5. ENGAGEMENT DU PÉTITIONNAIRE

**Le pétitionnaire s'engage à réaliser les travaux conformément à la présente déclaration seulement après accord de l'administration**

**Les installations, ouvrages, travaux ou activités doivent être implantés, réalisés et exploités conformément au dossier de déclaration et, le cas échéant, aux prescriptions particulières.**

Je déclare avoir pris connaissance des éléments ci-dessus.

Signature du demandeur :

Fait à

Le